



Dépêche 33/04

De l'utilité du conseiller social

Suite au conflit de la fin 2003 en Martinique, le conseiller social s'est rendu sur place pour dialoguer avec les organisations syndicales.

L'émissaire de la direction générale s'était engagé à produire un rapport.

Force est de constater que plus de six mois après, ce rapport n'est toujours pas transmis à la CDMT, le syndicat martiniquais associé à la CFDT. Les camarades de la CDMT ont donc refusé de siéger au CTPL convoqué le 27 mai dont l'ordre du jour était l'état de la circonscription.

A l'éclairage de ce conflit, on peut s'interroger valablement sur les limites du rôle du conseiller social de la DGDDI !

Paris, le 11 juin 2004